

ACM sans hébergement : nouveau protocole sanitaire à jour au 17 décembre

juriacm-jpa.fr/acm-sans-hebergement-nouveau-protocole-sanitaire-a-jour-au-17-decembre/



La Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA), met à disposition un nouveau protocole sanitaire applicable dans les accueils collectifs de mineurs sans hébergement.

Consulter et télécharger le protocole sanitaire ACM sans hébergement à jour au 17 décembre

A noter : ce protocole remplace le protocole sanitaire qui s'appliquait jusqu'à lors dans les accueils périscolaires.

Voici la communication complète de la DJEPVA associée à la diffusion de ce protocole sanitaire :

“Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la seconde phase d'assouplissement du confinement et en complément de mon message du 16 décembre 2020, vous trouverez, en pièce jointe, le protocole applicable aux accueils collectifs de mineurs sans hébergement validé ce jour par le centre interministériel de crise. Ce protocole vous permettra d'adapter les modalités de fonctionnement des accueils au contexte sanitaire

toujours marqué par l'épidémie de covid-19. L'objectif recherché et partagé par tous est d'accueillir les mineurs dans des conditions garantissant à la fois l'accès à des loisirs éducatifs de qualité et le respect des mesures permettant de lutter contre l'épidémie prévues au décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Les services de l'Etat chargés du suivi des accueils collectifs de mineurs restent à votre disposition pour vous apporter l'appui nécessaire à la mise en œuvre de ces mesures

JEAN-BENOIT DUJOL

Délégué interministériel à la jeunesse,

Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative”

Tags:

accueil périscolaire, accueil sans hébergement, accueils collectifs de mineurs, activités physiques et sportives, ACM, activités de plein air, ALSH, APS, colonies, colos

morgan Bertholom

m.bertholom@jpa.asso.fr

